

DEPARTEMENT DE LA DROME

Mairie de **Montclar sur Gervanne**

Montclar sur Gervanne, le 12 janvier 2021



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 6 janvier 2021

Convocation : 26 décembre 2020

Séance conseil municipal : 06 janvier 2021

Présents :

Mmes Michelle EYRAUD, Laurence DUBOIS, Hélène SYLVESTRE, Priscilla VASSEUR, Nadine PERRET
Mrs Jean-Pierre ANDEOL, Laurent SAYN, Denis GAUDIN, Armand PETIT, Rudy SYLVESTRE

Absents : Sylvie DERVILLE

Pouvoirs : Sylvie DERVILLE à Jean-Pierre ANDEOL

Secrétaire de séance : Priscilla VASSEUR

Déroulement :

A. Compte rendu de la séance du 18 novembre 2020

Lecture effectuée avec reprise des points abordés lors de la dernière séance. Le compte rendu est approuvé.

Une information est donnée sur les avancées suivantes :

- 1- Recensement reporté en 2022
- 2- Défibrillateurs : l'un d'entre eux et déjà installé => prévoir une signalétique avec les autocollants fournis et un mail d'information aux habitants
- 3- Logement communal à Vaugelas : Prévoir de faire débarrasser par les agents communaux les déchets liés au changement de clôture.

B. Ordre du jour

1. Finances

M14 – Budget communal :

- **Décisions modificatives M14 / 1 : Investissement**

Le chapitre 16 « Annuités d'emprunt » sera abondé de 3000€ en prenant sur les dépenses imprévues d'investissement pour permettre le paiement des annuités d'emprunt.

- **Décision modificatives M14 / 2 : Fonctionnement**

Le dégrèvement de la Taxe Foncière sur propriété non bâties pour les jeunes agriculteurs est imputable au chapitre 14 ; Pour permettre la dépense en atténuation de produit, le chapitre 014 sera abondé de 500 € en prenant sur les dépenses imprévues de fonctionnement

- **Autorisation des dépenses avant le vote du budget**

En application de l'article L1612-1 fu CGCT, avant le vote du budget, l'exécutif est en droit sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider, de mandater, des dépenses d'investissement, dans la limite d'un quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, hors remboursement de la dette.

Ainsi il est autorisé les dépenses d'investissement, jusqu'au vote du budget M14, dans les limites suivantes :

Chapitre / Articles	Budget voté	¼ du budget proposé au vote
M14 : Chap.21 / Art 211 : Terrain	5600	1 400

DEPARTEMENT DE LA DROME

Mairie de **Montclar sur Gervanne**

Montclar sur Gervanne, le 12 janvier 2021



M14 : chap 21 / Art 2158 : Travaux investissement	30 800	7 700
M14 : chap 21 / Art 2183 : Matériel informatique	3 000	750
M 14 : Chap.23 / Art 2318 : Installation/Travaux en cours	70 000	17 500

Le conseil municipal est informé des travaux d'électricité qui seront à prévoir sur le bâtiment de la mairie pour la mise en conformité et éviter les coupures intempestives.

M49 – Budget eau assainissement :

- **Décision modificative n°1 : fonctionnement**

Le résultat de fonctionnement 2019 a été reporté de 149.26 en trop. Il est accepté de régulariser le résultat de fonctionnement R002 en abondant l'article 7011 Vente d'eau à hauteur de 149.26 €

- **Autorisation des dépenses avant le vote du budget**

En application de l'article L1612-1 fu CGCT, avant le vote du budget, l'exécutif est en droit sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider, de mandater, des dépenses d'investissement, dans la limite d'un quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, hors remboursement de la dette.

Ainsi il est autorisé les dépenses d'investissement, jusqu'au vote du budget M49, dans les limites suivantes :

Chapitre / Articles	Budget voté	¼ du budget proposé au vote
M49 : Chap.21 / Art 2151 : Installation matériel	31 500	7 800 €
M49 : Chap.23 / Art 2315 : Installation/Travaux en cours	74 600	18 600 €

2. Protection des habitats naturels constitués de forêts alluviales de la Drôme (projet arrêté préfectoral)

Le projet d'arrêté préfectoral portant création d'une zone de protection des habitats naturels (APPHN) concernant la zone identifiée sous le nom de « Bassin versant de la Drôme », est actuellement en cours de préparation. Cet arrêté a pour but de garantir l'équilibre vital pour de nombreuses espèces végétales et animales par la préservation des ripisylves présentes sur le secteur.

Les documents papiers ont été transmis lors du dernier conseil. Après lecture des remarques des riverains de la Gervanne ayant répondu à la consultation, il est procédé au vote : 9 voix défavorables au projet ; 2 voix s'abstiennent ; Il est demandé que la commune de Montclar soit retirée du projet d'arrêté préfectoral.

3. CCVD – pacte de gouvernance

Lors du conseil communautaire du 24 novembre a été présenté le pacte de gouvernance : dispositif permettant de faciliter le dialogue, la coordination, l'association ou encore la délégation de moyens dans le but de renforcer les liens entre l'EPCI, les communes et les maires.

Le conseil municipal doit se prononcer pour avis sur ce projet de pacte de gouvernance. Après lecture, il est procédé au vote : 11 voix favorables au pacte de gouvernance

4. CDG 26 – convention inspection

Le CDG 26 met à disposition de la commune un ACFI (Agent Chargé de la Fonction d'Inspection) dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail. Il a pour mission de contrôler les conditions d'application des règles

DEPARTEMENT DE LA DROME

Mairie de Montclar sur Gervanne

Montclar sur Gervanne, le 12 janvier 2021



d'hygiène et de sécurité et de proposer toutes les mesures de nature à améliorer la prévention des risques professionnels.

La dernière visite de l'ACFI sur la commune date de juillet 2016. Il est proposé une visite d'une demi-journée doublée en temps administratif. Pour cette prestation, le coût 2021 est de 300 €. Acceptation.

Une convention sera établie avec le CDG26 pour respecter les obligations et réaliser cette visite au coût de 300€ au titre de l'année 2021.

5. Pour information Adhésion CAUE

Une rencontre avec le CAUE pour une présentation de leur structure a permis de mesurer le soutien technique aux communes pour des projets d'aménagement urbain. Pour bénéficier des services du CAUE, il faut que la commune s'acquitte d'une adhésion. Cette question sera abordée lors du prochain conseil municipal.

6. Questions diverses

Le déneigement : une intervention de l'entreprise RAILLON a été sollicitée et réalisée le 06/01/2021.

Une étude de prestation avec un agriculteur de la commune est en cours avec l'utilisation de la lame de la commune.

7. Informations diverses

- a. Documents urbanisme
 - i. DP Quartier des marets (parcelle D38) : création d'une véranda
- b. Propositions de date pour les prochains conseils :
 - i. Mercredi 17 février 2021
 - ii. Mercredi 24 mars 2021
 - iii. Mercredi 28 avril 2021
- c. La voirie et le conventionnement à l'étude avec certaines communes de Gervanne/Sye et le département.
- d. La potabilité de l'eau

Actuellement de réseau d'eau potable est alimenté par Drôme Gervanne pour des raisons de potabilités de l'eau des sources. Il sera réalisé en parallèle des prélèvements de l'ARS, un prélèvement par nos soins pour comparer les résultats des analyses.

- e. Commissions municipales

Les commissions vont se tenir au cours du mois de janvier pour permettre de définir les projets à mettre en place et ainsi préparer le budget 2021.

Le Maire,
Hélène SYLVESTRE

